



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 029-212901615-20251215-DCM2025_5_4-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir MILIN Claudine à CORNIC Karine

EXCUSEES : CARLIER Morgane, GOURVES Muriel

Secrétaire de séance : Monsieur LE BER Caroline

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS A LA SEANCE : 16

DATE DE LA CONVOCATION : 9 DECEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE : 10 DECEMBRE 2025

DCM N°2025-5-4
Objet : Commission d'Appel d'Offres

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sont élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article 22 du code des marchés publics). Outre le Maire, qui est Président de droit, la CAO est composée de trois membres titulaires et trois suppléants.

Par délibération n°2023-2-12 du 3 avril 2023, ont été élus :

- Les membres titulaires : HERFAUT Denis, BERTHOLOM Cyril, RIVIERE Christian
- Les membres suppléants : FRANCHETEAU Laurent, ROUE Christian.

Monsieur le Maire rappelle que la composition de la CAO est déterminée par le Code Général des Collectivités Territoriales et que l'élu démissionnaire ou décédé est remplacé par l'élu suppléant suivant de liste soit Mr Laurent FRANCHETEAU,

Considérant les candidatures de Mme Aurélie SINIC et Mme Corinne MARTIN en qualité de suppléants,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- « **titularise** » Monsieur FRANCHETEAU Laurent, afin de compléter la Commission d'Appel d'Offres,
- **Sont élues Madame Aurélie SINIC et Madame Corinne MARTIN en qualité de membres suppléants dans la Commission d'Appel d'Offres.**

